

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2023, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Fayçal HAMROUNI.

BILAN
Arrête au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2023</u>	<u>30-juin</u> <u>2022</u>	<u>31-déc</u> <u>2022</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		5 079 389	4 797 090	5 026 869
Moins : amortissements		-3 388 845	-3 050 567	-3 205 117
	1	<u>1 690 544</u>	<u>1 746 523</u>	<u>1 821 752</u>
Immobilisations corporelles		1 042 648 000	1 010 226 613	1 029 660 686
Moins : amortissements		-476 052 030	-428 235 376	-451 862 250
	2	<u>566 595 970</u>	<u>581 991 237</u>	<u>577 798 436</u>
Immobilisations financières		54 042 526	8 637 128	9 739 958
Moins : provisions		-96 217	-96 217	-96 217
	3	<u>53 946 309</u>	<u>8 540 911</u>	<u>9 643 741</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>622 232 823</u>	<u>592 278 671</u>	<u>589 263 929</u>
Autres actifs non courants	4	261 160	1 787 985	883 568
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>622 493 983</u>	<u>594 066 656</u>	<u>590 147 497</u>
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		130 710 231	116 461 145	129 675 035
Moins : provisions		-672 805	-672 805	-672 805
	5	<u>130 037 426</u>	<u>115 788 340</u>	<u>129 002 230</u>
Clients et comptes rattachés		49 081 474	50 036 131	54 570 645
Moins : provisions		-6 517 391	-6 488 795	-6 474 815
	6	<u>42 564 083</u>	<u>43 547 336</u>	<u>48 095 830</u>
Autres actifs courants	7	74 375 394	73 146 406	78 122 398
Liquidités et équivalents de liquidités	8	8 789 999	8 428 630	16 723 677
<u>Total des actifs courants</u>		<u>255 766 902</u>	<u>240 910 712</u>	<u>271 944 135</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>878 260 885</u>	<u>834 977 368</u>	<u>862 091 632</u>

BILAN
Arrête au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> 2023	<u>30-juin</u> 2022	<u>31-déc</u> 2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		588 801	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés		4 242 353	- 31 408 019	- 31 408 019
Amortissements différés		- 285 768 020	- 285 768 020	- 285 768 020
Pertes non reportables		- 12 977 853	- 12 977 853	- 12 977 853
Total des capitaux propres avant résultat de la période		203 138 572	167 488 200	167 488 200
Résultat net de l'exercice/ la période		24 018 530	15 305 235	35 650 372
<u>Total des capitaux propres</u>	9	227 157 102	182 793 435	203 138 572
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	10	280 422 190	315 650 918	300 617 003
Crédits bails	11	1 775 395	2 298 175	1 792 983
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	13	18 501 218	-	-
Provisions pour risques et charges	14	6 174 241	8 201 114	6 524 240
Total des passifs non courants		359 150 400	378 427 563	361 211 582
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	50 531 056	51 479 805	60 622 314
Autres passifs courants	16	142 615 892	128 678 405	141 429 506
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	98 806 435	93 598 160	95 689 658
Total des passifs courants		291 953 383	273 756 370	297 741 478
<u>Total des passifs</u>		651 103 783	652 183 933	658 953 060
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		878 260 885	834 977 368	862 091 632

ETAT DE RESULTAT
Relatif à la période clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u> <u>2023</u> <u>(6 mois)</u>	<u>30-juin</u> <u>2022</u> <u>(6 mois)</u>	<u>31-déc</u> <u>2022</u> <u>(12 mois)</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	18	208 546 745	168 628 147	366 979 942
Production immobilisée	19	5 835 799	6 429 426	15 192 527
Total des produits d'exploitation		214 382 544	175 057 573	382 172 469
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-3 015 331	-4 467 512	-20 752 860
Achats d'approvisionnements consommés	20	107 602 280	87 819 073	210 740 180
Charges de personnel	21	21 183 608	17 057 042	35 871 331
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	24 688 494	24 824 195	47 819 183
Autres charges d'exploitation	23	15 305 210	13 166 951	26 710 418
Total des charges d'exploitation		165 764 261	138 399 749	300 388 252
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 618 283	36 657 824	81 784 217
Charges financières nettes	24	-23 299 280	-21 056 720	-45 859 656
Produits des placements		8 551	15 997	78 353
Autres gains ordinaires	25	23 153	294 142	1 016 585
Autres pertes ordinaires	26	-844 843	-209 748	-517 221
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		24 505 864	15 701 495	36 502 278
Impôt sur les sociétés		-487 334	-396 260	-851 906
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 018 530	15 305 235	35 650 372

ETAT DE FLUX
Relatif à la période clos au 30 juin
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>30/06/2023</u> (6 mois)	<u>30/06/2022</u> (6 mois)	<u>31/12/2022</u> (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	227 377 180	199 078 932	438 955 885
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-178 124 245	-147 667 856	-325 666 979
Intérêts payés	-4 415 852	-3 737 299	-6 835 711
Impôts et taxes payés	-9 486 799	-13 577 230	-19 784 085
Autres flux	-1 029 947	-950 936	-1 763 439
Encaissement des produits de placement	8 551	15 288	25 220
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>34 328 888</u>	<u>33 160 899</u>	<u>84 930 891</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 933 689	-8 885 825	-20 031 289
Flux liés aux immobilisations financières	50 000	-	-
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>-6 883 689</u>	<u>-8 885 825</u>	<u>-20 031 289</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	1 450 000	1 450 000	3 988 127
Intérêts payés pour le remboursement des emprunts	-14 289 290	-13 341 126	-32 986 548
Remboursements d'emprunts bancaires	-17 315 648	-14 396 420	-33 263 023
Remboursements des crédits Leasing	-966 025	-1 063 793	-2 040 239
Flux liés aux crédits de gestion	5 357 133	-2 581 074	-1 730 083
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>-25 763 830</u>	<u>-29 932 413</u>	<u>-66 031 766</u>
Variation de trésorerie	1 681 369	-5 657 339	-1 132 164
Trésorerie à l'ouverture de la période	<u>-7 297 695</u>	<u>-6 165 531</u>	<u>-6 165 531</u>
Trésorerie à la clôture de la période	<u>-5 616 326</u>	<u>-11 822 870</u>	<u>-7 297 695</u>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basé en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Evènements significatifs

II.1. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à

Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous les montants précédemment cités. Le montant des intérêts, seuls, a été estimé au 31 mai 2020, à hauteur de 109.137.284 DT. A la date de la publication de ces états financiers, la cour de cassation n'a pas encore statué sur l'affaire.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet événement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un aveux de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA. Courant 2022, Carthage Cement a aussi engagé un processus d'arbitrage international et ce en parallèle avec l'action en justice devant la cour de cassation.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

II.2.Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant à la caution de bonne fin de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

II.3.Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. Le procureur de la république a ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

L'impact final sur les états financiers de ces affaires ne peut être estimé de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

II.4.Situation financière de la société et performance au 30 juin 2023

Compte tenu du résultat bénéficiaire du premier semestre de 2023, la société Carthage Cement a accumulé des pertes reportées de 270 millions de dinars au 30 juin 2023. Ces pertes sont essentiellement dues aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes .
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2023-2028 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Ainsi et en tenant compte de la performance financière réalisée courant les trois derniers exercices et du plan de restructuration, la société a pu surmonter les difficultés d'exploitation et de trésorerie qu'elle a connues durant les années précédentes.

II.5.Cession partielle du compte courant actionnaire détenu par BINA HOLDING chez BINA CORP à Carthage Cement

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE considérée presque douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, des pourparlers avec les dirigeants de la société BINA HOLDING ont été engagés depuis le mois de mai 2022 pour assainir la créance de la société BINA TRADE à travers la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage

Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022 et un montant de 680.000 DT a été payé courant le premier semestre 2023. Le reliquat, soit 18.501.218 DT, fera l'objet d'un échéancier de règlement, qui est en cours de préparation par le management des deux sociétés.

Cet accord a fait l'objet d'un accord au préalable par le conseil d'administration de Carthage Cement en date du 23&26/06/2022 et 15/02/2023 qui ont conditionné l'accord par l'obtention des suretés y afférentes auprès de la société BINA CORP lesquelles ont été autorisés par les sessions des conseils de BINA CORP du 1^{er} novembre 2022 et du 19 décembre 2022 ainsi que l'AGO de BINA CORP réunie le 21 décembre 2022.

Ces accords ont fait l'objet d'un protocole d'accord à l'amiable entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence des sociétés BINA CORP et BINA TRADE signé en date du 28/02/2023.

Suite à ce protocole d'accord, un acte de cession de créance en date du 01 mars 2023 d'un montant de 41.119.701DT entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi que la signature en date du 1^{er} mars 2023 d'un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CARTHAGE CEMENT et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CARTHAGE CEMENT pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière CARTHAGE CEMENT et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CARTHAGE CEMENT.
- Un nantissement sur les actions de CARTHAGE CEMENT détenues par BINA CORP, à hauteur de 20.500.000 actions. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CARTHAGE CEMENT par le versement d'une quote-part du produit de cession.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2022.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2023 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2022.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

La société « Carthage Cement SA » détient 49% du capital de la société « MANDUCEM ». En vertu de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, la société « Carthage Cement SA » répond à la définition de société mère et devrait, de ce fait, établir des états financiers consolidés conformément aux dispositions de l'article 471 du même code.

Toutefois et étant donné que cette dernière est une société nouvellement créée et n'ayant pas enregistré de transactions significatives depuis sa création, elle n'a pas encore produit d'états financiers.

Ainsi Carthage Cement, n'a pas pu établir des états financiers consolidés pour l'exercice 2022. Toutefois, au vu du caractère non significatif de cette nouvelle entité, cette situation n'impacte pas les états financiers de Carthage Cement.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

Courant l'exercice 2020, la société Carthage Cement a procédé au reclassement des pièces de rechange spécifiques parmi les immobilisations corporelles.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

Les pièces de rechange spécifiques sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

IV.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4 Les frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les dépenses rattachées à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan qui tient compte dudit plan de restructuration.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

IV.5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice

IV.7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11 Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux en cours

V-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. Le 14 juillet 2023, la cour de cassation a accepté le pourvoi en cassation (fonds et forme) et a décidé le renvoi de l'affaire devant une nouvelle commission.

V-2. Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités

V-3. Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2023 un solde de 1.690.544 DT contre 1.821.752 DT au 31 décembre 2022, et qui s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 258 034	987 735	1 205 514
Logiciels	745 671	745 672	745 671
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	363 336	351 335	363 336
Immobilisations incorporelles brutes	5 079 389	4 797 090	5 026 869
Amortissements des immobilisations incorporelles	-3 388 845	-3 050 567	-3 205 117
Immobilisations incorporelles nettes	1 690 544	1 746 523	1 821 752

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2023 un solde net d'amortissements de 566.595.970 DT contre 577.798.436 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	7 038 268	6 357 159	6 940 383
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	493 929 910	478 678 777	478 721 231
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 657 228	1 657 228	1 657 228
Matériel industriel	18 269 393	17 679 967	17 956 892
Matériel informatique	2 182 127	1 823 051	2 073 312
Mobilier & Matériel de bureau	1 822 194	1 673 890	1 759 379
Installations techniques cimenterie	308 549 721	308 506 878	308 513 214
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	48 612 047	46 374 120	47 694 717
Pièces de rechanges spécifiques	18 003 626	12 427 986	15 649 456
Immobilisations corporelles en cours (A)	8 639 088	7 301 567	16 790 649
Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifiques	18 943 901	12 745 493	16 903 728
Immobilisations corporelles brutes	1 042 648 000	1 010 226 613	1 029 660 686
Amortissements des immobilisations corporelles	-476 052 030	-428 235 376	-451 862 250

Immobilisations corporelles nettes

566 595 970

581 991 237

577 798 436

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 30 juin 2023

Désignations	Valeurs brutes				Amortissements			VCN au 30/06/2023
	Au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Transferts 2023	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022	Dotation 2023	Au 30/06/2023	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	2 700 000	1 755 370	67 500	1 822 870	877 130
Logiciels	745 671	-	-	745 671	738 294	5 774	744 068	1 603
Licence	1 205 514	52 520	-	1 258 034	699 105	110 454	809 559	448 475
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	12 348	12 348	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	363 336	-	-	363 336	-	-	-	363 336
Total immobilisations incorporelles	5 026 869	52 520	-	5 079 389	3 205 117	183 728	3 388 845	1 690 544
Terrain	2 965 922	-	-	2 965 922	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	6 940 383	97 885	-	7 038 268	3 567 959	311 706	3 879 665	3 158 603
Carrière	111 707 060	-	-	111 707 060	37 980 400	1 117 071	39 097 471	72 609 589
Constructions	478 721 231	16 152	15 192 527	493 929 910	205 868 715	11 476 701	217 345 416	276 584 494
Installations techniques cimenterie	308 513 214	36 507	-	308 549 721	140 867 896	7 766 415	148 634 311	159 915 410
Installations climatiseurs	102 066	-	-	102 066	102 066	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	162 560	162 560	-	162 560	-
Matériel de transport	1 657 228	-	-	1 657 228	1 354 943	68 366	1 423 309	233 919
Matériel industriel	17 956 892	312 501	-	18 269 393	13 932 499	286 768	14 219 267	4 050 126
Matériel informatique	2 073 312	108 815	-	2 182 127	1 627 366	133 752	1 761 118	421 010
Mobilier & Matériel de bureau	1 759 379	62 814	-	1 822 194	1 249 593	80 446	1 330 039	492 155
Matériel ready Mix	62 889	-	-	62 889	39 951	1 572	41 523	21 365
Matériel acquis en leasing	47 694 717	917 330	-	48 612 047	40 879 375	1 120 473	41 999 848	6 612 199
Pièces de rechanges spécifiques	15 649 456	-	2 354 170	18 003 626	4 228 927	1 826 510	6 055 437	11 948 189
Immobilisations corporelles en cours (A)	33 694 377	11 435 310	-17 546 697	27 582 989	-	-	-	27 582 989
Total immobilisations corporelles	1 029 660 686	12 987 314	-	1 042 648 000	451 862 250	24 189 780	476 052 030	566 595 970
Total des immobilisations	1 034 687 555	13 039 834	-	1 047 727 389	455 067 367	24 373 508	479 440 875	568 286 514

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2023 un solde net de 53.946.309 DT contre 9.643.741 DT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 44.302.568 DT. Elles s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Titres de participation	669 716	669 716	669 716
Prêts au personnel	1 640 088	1 668 672	661 694
Dépôts et cautionnements versés	9 092 038	6 298 740	8 408 548
Compte courant BINA CORP (*)	42 640 684	-	-
Immobilisations financières brutes	54 042 526	8 637 128	9 739 958
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	53 946 309	8 540 911	9 643 741

(*) : Voir Note II.5 pour plus de détail.

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2023 à 216.160 DT contre 883.568 DT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une diminution de 622.408 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Charges à répartir	10 181 163	10 181 163	10 181 163
Résorption charges à répartir	-9 920 003	-8 393 178	-9 297 595
Total des autres actifs non courants	261 160	1 787 985	883 568

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2023 à 130.037.426 DT contre 129.002.230 DT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une hausse de 1.035.196 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Pièces de rechange	25 363 730	23 663 153	22 527 279
Produits finis Agrégats	2 488 926	2 165 580	2 396 787
Produits semi-finis Agrégats	64 697 423	53 599 311	57 604 327
Stocks Ciments	5 827 783	2 033 161	3 668 156
Matières premières READYMIX	63 510	88 592	97 485
Stocks matières premières cimenterie	7 404 034	15 896 837	13 132 550
Stocks Clinker	19 556 343	15 471 742	25 885 875
Emballages	5 140 423	2 818 470	4 214 450
Stock en transit	168 059	724 299	148 126
TOTAL BRUT DES STOCKS	130 710 231	116 461 145	129 675 035
Moins : Provisions	-672 805	-672 805	-672 805
TOTAL NET DES STOCKS	130 037 426	115 788 340	129 002 230

NOTE N°6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2023 un solde net de 42.564.083 DT contre 48.095.830 DT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Clients Agrégats	3 466 114	19 849 737	19 846 378
Clients Ciments	4 680 304	5 945 942	3 063 511
Clients Ready mix	3 554 325	2 793 211	3 118 916
Clients Douteux	6 517 391	6 488 795	6 474 815
Clients, effets à recevoir	1 414 041	47 666	927 110
Clients, effets et chèques à l'encaissement	29 449 299	14 910 780	21 139 915
Total brut	49 081 474	50 036 131	54 570 645
Moins : Provisions	-6 517 391	-6 488 795	-6 474 815
Total net	42 564 083	43 547 336	48 095 830

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à 74.375.394 DT contre 78.122.398 DT au 31 décembre 2022 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat impôts et taxes	21 015 847	17 849 099	20 725 756
BINA Trade (Voir note 26)	-	1 926 612	1 926 612
Créance sur des parties liées (Voir note 26)	753 199	757 989	755 609
Affaire Groupe FLS (*)	49 150 545	49 150 545	49 150 545
Avance BINA HOLDING (Voir note 26)	-	-	1 500 000
Produits à recevoir	123 553	946 635	1 072 751
Charges constatées d'avance	3 352 151	2 516 783	2 641 160
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	-	-	369 866
CNSS	-	18 644	-
TOTAL BRUT	74 815 439	73 586 451	78 562 443
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
TOTAL NET	74 375 394	73 146 406	78 122 398

(*) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (voir note II).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 8.789.999 au 30 juin 2023 DT contre 16.723.677 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Placements en titres SICAV	1 067	1 030	1 087
Placements en titres	61 713	59 618	61 713
Banques (a)	8 078 427	7 413 142	11 465 533
Blocage et déblocage	638 100	936 235	5 096 344
Caisses	10 692	18 605	99 000
Total	8 789 999	8 428 630	16 723 677

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banque de Tunisie	4 849 200	3 808 302	1 225 441
Banque Tuniso-Koweitienne	397 500	289 260	138 093
Banque de Tunisie et des Emirats	71 624	70 597	44 519
Arab Tunisian Bank	771 801	495 591	9 997
Attijari Bank	162 834	192 692	-
Al Baraka Bank	127	44 937	10 908
Banque Nationale Agricole	104 181	363 701	33 595
Zitouna Bank	1 611	10 951	219
QNB	129 942	58 960	88 837
TSB	586 251	595 568	499 997
BIAT	-	1 412 077	7 084 800
North Africa International Bank	-	4 524	-
UIB	-	694	-
Société Tunisienne de Banque	532	63 822	587
BTL	1 002 824	-	2 328 540
ABC BANK	-	1 466	-
Total	8 078 427	7 413 142	11 465 533

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2023 un solde de 227.157.102 DT contre un solde de 203.138.572 DT au 31 décembre 2022 soit une augmentation de 24.018.530 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117	151 619 117
Prime de scission	1 809 234	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-8 735 500	-44 385 872	-44 385 872
Amortissements différés	-285 768 020	-285 768 020	-285 768 020
Total capitaux propres avant résultat de la période	203 138 572	167 488 200	167 488 200
Résultat de l'exercice la période	24 018 530	15 305 235	35 650 372
Total des capitaux propres	227 157 102	182 793 435	203 138 572

La structure du capital se présente au 30 juin 2023 comme suit :

Liste des actionnaires	Montant en DT	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Banques	62 319 657	18,14%
Public	81 312 337	23,66%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres
Au 30 juin 2023

<i>(En DT)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultat de la période</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2021	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-75 895 060	-285 768 020	31 509 188	167 488 200
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	31 509 188	-	-31 509 188	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	35 650 372	35 650 372
Soldes au 31 décembre 2022	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-44 385 872	-285 768 020	35 650 372	203 138 572
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	35 650 372	-	-35 650 372	-
Résultat de la période close le 30 juin 2023	-	-	-	-	-	-	24 018 530	24 018 530
Soldes au 30 juin 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	24 018 530	227 157 102

NOTE N° 10 : EMPRUNTS**Tableau des Emprunts au 30/06/2023**

Banque	Solde au 31/12/2023			Mouvement de l'exercice				Solde au 30/06/2023		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Reclassements LT	Additions CT Rééchelonnement	Reclassements CT	Remboursements CT	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AMEN BANK	15 690 638	14 203 938	1 486 700	-552 672	1 450 000	552 672	-1 101 351	16 039 286	13 651 266	2 388 020
ATB	7 255 814	6 325 581	930 233	-372 093	-	372 093	-558 140	6 697 674	5 953 488	744 186
ATTIJARI	14 817 885	13 856 495	961 390	-513 738	-	513 738	-478 244	14 339 640	13 342 757	996 883
BH	50 427 229	46 654 353	3 772 876	-1 858 100	-	1 858 100	-1 125 259	49 301 970	44 796 253	4 505 716
BIAT	20 193 333	18 122 222	2 071 111	-1 035 556	-	1 035 556	-1 035 556	19 157 778	17 086 667	2 071 111
BNA	52 061 584	46 018 722	6 042 862	-5 921 632	-	5 921 632	-4 648 356	47 413 229	40 097 089	7 316 139
BT	69 338 335	61 567 650	7 770 685	-3 586 470	-	3 586 470	-3 586 470	65 751 865	57 981 180	7 770 685
BTE	9 081 645	8 434 064	647 581	-344 439	-	344 439	-317 096	8 764 549	8 089 625	674 924
BTK	15 027 557	13 206 035	1 821 522	-910 761	-	910 761	-910 761	14 116 796	12 295 274	1 821 522
BTL	19 583 333	16 875 000	2 708 333	-1 250 000	-	1 250 000	-1 458 333	18 125 000	15 625 000	2 500 000
STB	45 823 562	40 792 965	5 030 597	-2 515 299	-	2 515 299	-2 096 082	43 727 480	38 277 666	5 449 814
TSB	17 228 085	14 559 978	2 668 107	-1 334 054	-	1 334 054	-	17 228 085	13 225 924	4 002 162
Total des emprunts	336 529 000	300 617 003	35 911 997	-20 194 814	1 450 000	20 194 814	-17 315 648	320 663 352	280 422 190	40 241 162

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse au 30 juin 2023 un solde de 1.775.395 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bail par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2023	857 478	675 373	182 105
2024	1 578 538	1 350 829	227 709
2025	719 605	617 403	102 202
2026	302 605	253 443	49 162
2027	241 791	223 469	18 322
2028	35 636	35 440	196
Total général	3 735 653	3 155 957	579 696
Total à moins d'un an	1 699 376	1 380 562	318 814
Total à plus d'un an	2 036 277	1 775 395	260 882

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2023 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356	52 277 356

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-1).

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2023 à 18.501.218, s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2023</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-680 000
Solde dette BINA HOLDING (*)	18 501 218

(*) : Voir Note II.5 pour plus de détail.

NOTE N°14 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2023 à 6.174.241 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 812 969	1 639 842	1 291 369
Autres provisions pour risques et charges	3 360 011	5 560 011	4 231 610
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	6 174 241	8 201 114	6 524 240

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2023 un solde de 50.531.056 DT, qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournisseurs d'exploitation	31 442 524	33 951 727	44 181 750
Fournisseurs, effets à payer	18 416 505	16 889 628	15 771 231
Fournisseurs d'immobilisations	577 559	543 982	574 865
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 985
Total	50 531 056	51 479 805	60 622 314

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2023, un total de 142.615.892 DT, contre 141.429.506 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Clients, avances et acomptes	56 000 939	38 155 615	56 700 989
Etat impôts et taxes	67 821 344	71 473 357	68 975 587
Loyer Exploitation carrière	117 698	1 584 205	-
Rémunérations dues au personnel	3 135	53 257	1 027 884
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	6 897 831	9 491 552	9 134 312
Personnel, charges à payer	6 302 429	5 488 503	3 505 875
Congés à payer	848 354	643 600	537 869
Autres passifs courants	4 386 012	1 567 171	1 247 347
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339	64 339
Compte d'attente	131 219	114 214	192 712
Total des autres passifs courants	142 615 892	128 678 405	141 429 506

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2023 un solde de 98.806.435 DT contre 95.689.658 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	40 241 162	37 206 557	35 911 997
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 380 562	1 159 198	1 199 124
Intérêts courus	5 049 214	3 595 045	2 185 127
Billet de trésorerie	1 350 000	3 415 277	1 750 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	27 887 000	25 147 001	27 798 456
Crédit financement devises	8 492 172	2 823 582	2 823 582
Concours bancaires (*)	14 406 325	20 251 500	24 021 372
Total	98 806 435	93 598 160	95 689 658

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 30 juin 2023 un solde de 14.406.325 DT contre 24.021.372 DT au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banque de Tunisie	3 354 886	2 929 381	3 453 486
Arab Tunisian Bank	2 042	1 528	1 835
Attijari Bank	-	-	1 922 574
Banque Nationale Agricole	1 819 768	5 464 597	5 038 999
BH Bank	5 116 931	5 393 028	5 436 996
North Africa International Bank	449	-	210
UIB	150	-	72
Société Tunisienne de Banque	3 445 969	3 923 819	4 776 508
Amen Bank	7 580	1 791 233	2 875 585
BIAT	658 190	-	-
BTL	189	747 914	515 026
Arab Banking Corporation	171	-	81
Total	14 406 325	20 251 500	24 021 372

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°18 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2023 s'élèvent à 208.546.745 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Ventes des produits de carrière	10 775 598	7 803 912	16 926 470
Ventes de béton prêt à l'emploi	6 118 323	5 778 041	11 893 596
Ventes clinker	3 229 552	-	-
Ventes Clinker à l'export	6 700 000	4 736 295	5 587 278
Ventes ciments	180 129 234	148 654 883	329 288 586
Pompage et transport Béton	1 096 501	1 256 605	2 454 610
Chargements et transports Agrégat	451 821	336 609	741 692
Chargements et transports Ciment	45 716	61 802	87 710
Total	208 546 745	168 628 147	366 979 942

NOTE N°19 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Travaux piste carrière	585 155	705 735	1 064 179
Travaux préparatoires	1 191 014	1 046 055	4 931 837
Aménagements front	2 113 288	3 052 398	5 347 715
Aires de stockage	1 946 342	1 625 238	3 848 796
Total	5 835 799	6 429 426	15 192 527

NOTE N°20 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Explosifs	1 985 920	1 322 471	3 023 546
Gasoil et Lubrifiants	2 891 955	2 073 651	4 475 440
Pièces de rechange	6 451 765	3 668 181	7 008 621
Achats de matières premières Ready Mix	1 299 326	1 172 430	2 559 466
Achats de matières consommables cimenterie	45 842 358	32 335 329	93 513 443
Achats emballages	12 311 366	10 100 962	23 329 215
Autres achats	5 098 667	3 980 933	8 316 305
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	28 994 491	49 531 562	83 737 816
Achats non stockés de matières et fournitures	884 590	641 007	1 510 313
Variation de stocks des pièces de rechange	- 2 994 678	-1 450 059	- 2 536 003
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	33 975	-	-8 894
Variation de stock matières premières cimenterie	4 802 545	-15 557 394	-14 189 088
Total	107 602 280	87 819 073	210 740 180

NOTE N°21 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Salaires et compléments de salaires	17 929 095	14 223 481	28 988 567
Cotisations sociales	2 979 609	2 553 318	6 213 216
Autres charges sociales	274 904	280 243	669 548
Total	21 183 608	17 057 042	35 871 331

NOTE N°22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	183 728	169 371	323 921
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	24 189 780	22 889 520	46 516 394
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	622 408	1 217 778	2 122 196
Dotations aux provisions pour risques et charges	400 000	229 460	229 460
Dotations aux provisions pour créances douteuses	81 850	463 354	880 228
Reprise sur provisions et amortissements	-789 272	-145 288	-2 253 016
Total des dotations nettes	24 688 494	24 824 195	47 819 183

NOTE N°23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Loyers et charges locatives	3 480 367	2 138 190	3 497 758
Entretiens et réparations	4 397 098	4 094 157	8 076 751
Assurances	1 273 889	1 155 337	2 337 891
Études, recherches et divers services extérieurs	37 754	51 089	140 557
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>9 189 108</u>	<u>7 438 773</u>	<u>14 052 957</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 064 427	756 357	2 344 551
Publicités, publications, relations publiques	39 483	105 463	143 255
Déplacements, missions et réceptions	285 863	279 374	767 453
Dons et subventions	517 807	564 367	739 894
Transports	3 123 593	3 103 025	6 847 829
Frais postaux et de télécommunications	149 013	139 389	286 881
Services bancaires et assimilés	502 535	344 810	749 297
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 682 721</u>	<u>5 292 785</u>	<u>11 879 160</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	106 816	172 706	468 673
T.C.L	212 976	184 723	184 723
Droits d'enregistrement et de timbres	69 010	7 991	12 802
Autres impôts et taxes	57 211	86 522	141 155
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>446 013</u>	<u>451 942</u>	<u>807 353</u>
Transfert de charges	-12 632	-16 549	-29 052
Total des autres charges d'exploitation	15 305 210	13 166 951	26 710 418

NOTE N°24 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur emprunts	17 122 792	15 616 285	32 236 261
Intérêts sur leasing	206 728	232 070	438 561
Agios débiteurs	1 109 452	738 354	1 750 292
Frais d'escomptes	5 774 012	4 087 397	10 271 780
Pertes de change	406 993	117 439	594 814
Pénalités de retards	200 286	265 175	567 948
Produits financiers : Compte courant BINA CORP	-1 520 983	-	-
Total	23 299 280	21 056 720	45 859 656

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2023 : :

Désignation	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Remboursement assurance	-	269 135	642 328
Vente conteneurs et palettes	-	5 363	5 363
Autres gains ordinaires	20 609	16 885	363 714
Vente déchets ciment	2 544	2 759	5 180
Total	23 153	294 142	1 016 585

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 844.843 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	800 467	166 851	399 711
Autres (pertes ordinaires)	44 376	42 897	117 510
Total	844 843	209 748	517 221

NOTE N°26 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires – Lazhar STA (dette)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2023 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	30/06/2023
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTE COURANTS BINA CORP (créance)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrer la créance BINA TRADE considérée presque douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez

la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans dont 1.500.000 DT ont été déjà payés par Carthage Cement à BINA HOLDING en 2022.

Cet accord a fait l'objet d'un accord au préalable par le conseil d'administration de Carthage Cement en date du 23&26/06/2022 et 15/02/2023 qui ont conditionné l'accord par l'obtention des suretés y afférentes auprès de la société BINA CORP lesquelles ont été autorisés par les sessions des conseils de BINA CORP du 1er novembre 2022 et du 19 décembre 2022 ainsi que l'AGO de BINA CORP réunie le 21 décembre 2022.

Ces accords ont fait l'objet d'un protocole d'accord à l'amiable entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence des sociétés BINA CORP et BINA TRADE signé en date du 28/02/2023.

Suite à ce protocole d'accord, un acte de cession de créance en date du 01 mars 2023 d'un montant de 41.119.701 DT entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP a été signé ainsi que la signature en date du 1er mars 2023 d'un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP C, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT ; BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 30 juin 2023, le solde du compte présente un solde 42.640.684 DT y compris les produits financiers constatés pendant le premier semestre 2023, totalisent 1.520.983 DT. Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 30 juin 2023, un solde de 18.501.218 DT:

	<u>30/06/2023</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paiement 2023	-680 000
Solde dette BINA HOLDING	18 501 218

3- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, la société Carthage Cement vient de concrétiser les termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding inscrit dans les livres comptables de Bina Corp au profit de Carthage Cement, prévoyant entre autres l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2023 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 314 165 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme (loyer mensuel de 1.500 DT) pour un montant semestriel de 9.000 DT.

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 75.212 DT au 30 juin 2023.

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Traites et chèques impayées	-	16 777 390	16 444 205
Factures impayées	-	931 830	931 830
Autres créances	-	1 926 612	1 926 612
Effets en coffre	-	1 135 836	1 135 836
Total des créances BINA TRADE	-	20 771 668	20 438 483
Solde fournisseur BINA TRADE	-75 212	-333 326	-189 357
Solde BINA TRADE net	-75 212	20 568 944	20 249 126

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2023 s'élève à un montant hors taxes de 369.159 DT. La charge d'électricité facturée par Monsieur Fathi Neifar en 2023 est de 35.670 DT. Le solde fournisseur arrêté au 30 juin 2022 s'élève à 19.346 DT.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2023, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 11.532.860 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est de 100.490 DT au 30 juin 2023.

6- MANDUCEM SRL

Au cours de l'exercice 2023, aucune transaction n'a été effectuée en 2023 entre la société « MANDUCEM SRL », filiale de la société Carthage Cement et la société Carthage Cement. Le solde client de la société « MANDUCEM SRL » est de 1.066.562 DT au 30 juin 2023.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

1-Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
BINA Holding	23 606	23 606	1 523 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	124 611	129 401	127 021
Jugartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	753 199	757 989	2 255 609
<u>Autres passifs courants</u>			
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209	14 209

Total passifs	42 592	42 592	42 592
----------------------	---------------	---------------	---------------

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2023 s'élève à un montant hors taxe de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 124.611 DT au 30 juin 2023.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2023. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2023.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2023.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2023.

NOTE N°27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	655 977
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	790 443 346
*Nantissement	720 700 634
c) Effets escomptés et non échus et Factoring	60 796 931
d) Impayés Commerciaux non débités	1 813 089
TOTAL	1 574 409 977
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 150 000
TOTAL	11 150 000

***Rapport
d'examen limité***

Tunis, le 31 août 2023

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « société ») portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 227.157.102 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 24.018.530. DT. La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Justification de notre conclusion avec réserve

Comme indiqué dans la note II .1 aux états financiers, la cour d'appel a rendu un jugement courant 2019 au titre de l'affaire de surfacturation opposant la société aux constructeurs de la cimenterie et d'autres parties tierces. Le jugement a été émis en faveur de CARTHAGE CEMENT en condamnant les parties inculpées à la restitution d'une somme de 30 millions d'Euro (selon le cours historique) à la société. CARTHAGE CEMENT a procédé ainsi à la prise en compte des effets de ce jugement dans ses livres ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain net de 16.542.610 DT dans les états financiers clôturés le 31 décembre 2020. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation réclamant, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payées, des pénalités de retard complémentaires ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation (les pénalités de retard ont été estimés par un expert judiciaire à 109 millions de dinars au 31 mai 2020). Il à noter qu'en parallèle à l'action en justice, une action en arbitrage internationale a été initiée par les deux parties. CARTHAGE CEMENT a décidé aussi de suspendre la constatation des intérêts au titre du compte courant de LAZHAR STA à compter du mois d'octobre 2019 (estimés à 19 millions de dinars depuis cette date jusqu'au 30 juin 2023).

Au stade actuel des procédures et compte tenu de la situation d'incertitude, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé du traitement comptable retenu par le management au titre de cette affaire.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence éventuelle sur les états financiers intermédiaires de la situation évoquée dans le paragraphe «Justification de notre conclusion avec réserve», nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de CARTHAGE CEMENT au 30 juin 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur:

1. Les notes II.2 et II.3 aux états financiers faisant état des deux affaires suivantes :

- Affaire intentée par CARTHAGE CEMENT contre la société NLS (qui était chargée de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de la société FLS Smith) et portant sur un soupçon de commission illégale au titre de la production de clinker. Cette affaire est actuellement au stade des investigations.
- Un différend opposant CARTHAGE CEMENT à la société NLS. CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes

du contrat liant les deux parties. Cette affaire est actuellement en phase de conciliation entre les deux parties.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, la société a fait l'objet courant les exercices antérieurs de plusieurs contrôles fiscaux qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée au niveau des états financiers arrêtés au 30 juin 2023 en couverture à ces contrôles s'élève à 2.770.873 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits).

Les procédures liées aux affaires et contrôles fiscaux susmentionnés sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

Fayçal HAMROUNI

Ahmed SAHNOUN